



## Communication par mail avec supérieur

Par **airboss**, le **04/04/2013** à **18:47**

Bonjour,  
Je suis fonctionnaire (éducation recherche), dans mes communications par mail avec mon référent, j'ai pris l'habitude de mettre en copie mon adresse mail personnelle, afin d'avoir une trace de nos échanges.  
La nature de ces échanges (souvent houleux...) concerne exclusivement, des évolutions de mes missions. Il vient de m'annoncer que nos échanges devaient rester confidentiels du fait de notre statut. (il dit avoir pris conseil auprès du service RH...)  
Étant convaincu du contraire merci de m'éclairer sur le sujet  
Merci  
Cordialement

Par **moisse**, le **05/04/2013** à **09:38**

J'ai beaucoup hésité avant de participer à cette discussion.  
A priori il est déjà difficile d'estimer vos droits et obligations sans connaître votre statut exact, les conditions de nomination ainsi que d'éventuelles conditions particulières qui pourraient vous être édictées par votre administration compte tenu du domaine d'activité.  
Bien qu'il s'agisse d'outils de travail mis à votre disposition dans le seul but professionnel, il est admis une utilisation légère à des fins privées.  
Or envoyer un mail personnel c'est bien une utilisation privée, sauf si le sujet est professionnel ce qui est le cas.  
Donc je conclurai, mais c'est ma conviction, que votre hiérarchie est en droit de vous interdire cet ampliation, mais que vous êtes en droit d'imprimer ces échanges tout en leur conservant leur caractère confidentiel pour toute diffusion ultérieure.  
En pratique, si vous êtes convaincu d'avoir tout de même raison, vous pouvez toujours utiliser les fonctions "transfert" ou "CCI" de votre client courriel pour pérenniser votre archivage